

Règlement Financier (Année scolaire 2021-2022)

1 - Les contributions obligatoires :

A) La contribution des familles.

Elle se décompose en 2 parties, une fixe et une variable. Elle est destinée à financer les investissements immobiliers et les équipements nécessaires, ainsi que les dépenses liées au caractère propre de l'établissement.

<u>A1 - Contribution Fixe Annuelle par enfant :</u>	1 enfant scolarisé :	396 €
	50 € de remise pour le 2 ^{ème} enfant soit :	346 €
	150 € de remise pour le 3 ^{ème} enfant soit :	246 €
	300 € de remise pour les enfants au-delà du 3 ^{ème} enfant soit :	96 €

La participation à la cotisation diocésaine est désormais incluse dans la contribution fixe.

Pour les enfants de moins de 3 ans, une majoration forfaitaire de 100 € par an sur la contribution fixe est exigée la 1ère année et déduite de la scolarité l'année suivante.

A2 - Contribution Variable Annuelle :

Destinée à servir de base à la solidarité, ceux qui ont un peu plus aidant ceux qui ont un peu moins et cela en référence aux évangiles car nous sommes dans une école catholique.

Cette scolarité sera calculée **en fonction du quotient familial de la Caisse d'Allocations Familiales du mois d'août** (téléchargeable sur www.caf.fr et à remettre avant le 13 septembre 2021). Avec la présentation de cette attestation, nous appliquerons le barème suivant pour l'année et par enfant.

Aucune modification ne sera effectuée en cours d'année même si un nouveau quotient familial vous aura été reconnu.

Tranche 1	Inférieur à 548 €	20 €	En cas d'absence de document de la caisse d'allocations familiales, calculer le quotient selon la formule suivante : 1/12^{ème} du revenu net perçu de l'année précédente + prestations familiales du dernier mois connu Divisé par 2 parts (parents ou allocataires isolés) + ½ part par enfant à charge ou 1 part par enfant handicapé ou 1 part pour chaque enfant à partir du 3 ^{ème} .
Tranche 2	De 549 € à 805 €	56 €	
Tranche 3	De 806 € à 1 085 €	85 €	
Tranche 4	De 1 086 € à 1 370 €	125 €	
Tranche 5	De 1 371 € à 1 900 €	150 €	
Tranche 6	De 1 901 € à 2 500 €	170 €	
Tranche 7	Non fourni * ou supérieur à 2 500 €	200 €	

*** Non fourni au 13 septembre 2021**

B) Les cotisations.

B1 - Cotisation APEL : 22 € par famille ou 11 € si un autre enfant est scolarisé dans un autre établissement catholique de Savoie

L'association des parents d'élèves (APEL) représente les parents auprès de la direction de l'établissement, de l'organisation de l'enseignement catholique et des pouvoirs publics. Elle participe activement à l'animation et à la vie de l'établissement et apporte aux familles un ensemble de services, dont la revue **Famille et Education**. La cotisation est appelée sur le relevé annuel de contribution des familles.

B2 - La cotisation à la Mutuelle Saint Christophe : non connue à ce jour (Celle-ci était de 11 € pour 2020-21) par élève et par an.

*A défaut, vous devrez impérativement produire une attestation de votre assureur justifiant pour chacun de vos enfants, la garantie « **Responsabilité Civile – Chef de Famille + Individuelle Accident** » couvrant la totalité de la période scolaire.*

*En cas de non remise de cette attestation **avant le 13/09/2021**, l'établissement facturera automatiquement à la famille la cotisation à la mutuelle Saint Christophe*

C) Les Activités annexes et fournitures scolaires.

Il s'agit de l'ensemble des activités proposées à vos enfants (sorties ski, piscine, spectacles, transports, sorties de fin d'année, etc.) et qui sont fonctions des choix pédagogiques de l'équipe enseignante, à l'exclusion des classes découvertes.

Dans ces activités, sont comprises aussi l'ensemble des fournitures nécessaires aux activités et à l'enseignement (livres éventuels, fournitures spécifiques, etc.).

Pour 2020/2021, la contribution des familles est fixée par enfant à :

Maternelles : **65 €**

CP - CE1 - CE2 : **115 €**

CM1 - CM2 : **135 €**

Aucune autre contribution ne vous sera demandée par l'équipe enseignante au cours de cette année 2021/2022

D) Les frais de dossier, de facturation et indemnité de résiliation.

Frais d'inscription : 40 € (comprend des frais de dossier pour 15 € ainsi que des frais d'inscription pour 25 €).
Montant forfaitaire à chaque inscription d'un nouvel enfant.

Frais de réinscription : 25 € par enfant. Ce dernier est déduit du relevé annuel à chaque début d'année.

Frais de facturation : 15 €. Ils seront systématiquement rajoutés à la facture complémentaire qui sera émise pour les services utilisés sans ticket ou abonnement ainsi que pour les frais bancaires consécutifs aux traitements des impayés.

Indemnité de résiliation sans cause réelle et sérieuse : forfait de **50 €** par enfant.

Frais de dépassement de l'horaire de la garderie : 20 € par jour et par famille.

2 - Les Services :

Notre école propose aux parents qui le souhaitent un certain nombre de services qui peuvent faire l'objet d'un abonnement forfaitaire annuel à prendre en début d'année ou mensuel pour certains.

Le choix de l'abonnement pour un service est définitif pour l'année scolaire et ne donnera lieu à aucun remboursement en cas d'absence occasionnelle et ce quelque soit le motif.

Restauration Scolaire :

Le restaurant scolaire fonctionne tous les jours de classe avec deux possibilités :

Abonnement annuel tenant compte du nombre de jours de classes et des activités extra scolaires :

- **4 jours par semaine : 880 €**
- **3 jours par semaine : 685 €**
- **2 jours par semaine : 482 €**

Repas Occasionnel par carnet de 5 tickets : **7,20 €** le repas soit **36 €** le carnet de 5 tickets.

Les carnets sont vendus lors des permanences chaque début de mois.

Les tickets de l'année scolaire 2020/2021 restent valables jusqu'au 30 septembre 2021

Garderie :

Elle fonctionne tous les jours de classe :

- de 7h30 à 8h15 (ensuite prise en charge par les enseignants)
- de 11h45 à 12h30.
- de 16h45 à 18h30 **dernier délai.**



Tout dépassement d'horaire sera facturé 20 € par jour et par famille

Contribution des familles :

Abonnement annuel : **490 €** (soit 3,50 € par jour)

Fréquentation occasionnelle : **6 €** par élève et par jour soit **30 €** le carnet de 5 tickets.

Etudes Surveillées : Uniquement par abonnement et en fonction des places disponibles

Elles sont assurées dès la rentrée, les lundi, mardi, jeudi et vendredi **de 16h45 à 17h45.**

Contribution des familles : Abonnement annuel : **350 €** (soit 2,50 € par jour).

3 - La Pastorale :

Vous avez la possibilité d'inscrire vos enfants à la catéchèse.

Une information vous sera faite lors de la réunion d'information de rentrée à laquelle vous serez invités par le Chef d'Etablissement.

Modalités Financières (Documents émis et règlement)

Vous recevrez 2 types de documents concernant les frais de scolarisation et d'utilisation des services :

Un relevé annuel au mois de septembre 2021:

Ce relevé comprend les contributions obligatoires et services en fonction des abonnements souscrits en début d'année conformément aux indications portées sur le DOSSIER ADMINISTRATIF.

Deux possibilités de règlement pour ce relevé :

- Par chèque au 15 octobre, 15 janvier, 15 avril.
- Par prélèvement automatique au 10 de chaque mois d'octobre 2021 à juillet 2022.

Toute demande de paiement par prélèvement et/ou changement de compte bancaire doivent nous être signalés et accompagnés du mandat SEPA signé et du R.I.B. avant le 1^{er} de chaque mois pour être pris en compte.

En cas de rejet de prélèvement, les frais bancaires seront imputés sur une facture complémentaire.

Des factures complémentaires :

Emises tout au long de l'année si vos enfants utilisent des services sans abonnement ou tickets ou en cas de rejet bancaire. Elles sont payables à réception.